

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation :
25 AVR. 2023

Date d'affichage :
25 AVR. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 04 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO)

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE 21S2094EREX1 - ETUDE D'EXTENSION LOTISSEMENT DU CLOS ST JEAN - Délibération n° 2023-33

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de valider l'étude d'extension concernant le lotissement clos saint Jean établi par le SDEY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	SDEY TTC 30%	Part commune TTC 70%
Etude	2 726,40 €	2 272,00 €	454,40 €	817,92 €	1 908,48 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux selon les termes définis dans la convention financière

REGLERA au SDEY après réception du titre de paiement les sommes dues pour l'étude d'extension,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget lotissement de l'année 2023

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,


Pascal BARBERET